

L'accord signé entre les deux partenaires prévoit la création de 205.000 m² de bureaux et de 290.000 m² de logements. Un nouvel établissement public pilotera les aménagements.

www.vision80ch13.org Un article des Echos du 11 mai 2000

Feu vert à l'extension de la Défense

Après un dialogue de sourds qui aura pratiquement duré dix ans, l'Etat et la ville de Nanterre (Hauts-de-Seine) ont réussi à s'entendre sur la poursuite de l'aménagement du secteur de la Défense, entre la Grande Arche, qui ferme le quartier d'affaires de l'Ouest parisien, et la deuxième boucle de Seine. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement, et Jacqueline Fraysse, député-maire communiste de Nanterre, ont en effet signé mardi soir un protocole d'accord marquant le coup d'envoi de cette opération baptisée Seine-Arche. Situé dans le périmètre d'intervention de l'Etablissement public d'aménagement de la Défense (Epad), ce secteur constitue l'ultime vase d'expansion tertiaire du quartier d'affaires. Au terme de l'accord, le site accueillera 205.000 m² de bureaux et 100.000 m² de locaux de commerces, d'activités et d'équipements, soit au total une surface quasi équivalente à celle consacrée aux logements (290.000 m², dont 35 à 40 % de logements sociaux).

Ces chiffres correspondent très exactement à ceux énoncés il y a près de

deux ans par Gilles Ricono, alors directeur régional de l'Equipement d'Ile-de-France et chargé par Jean-Claude Gayssot de fournir à l'Etat un scénario d'aménagement acceptable par la ville. Soucieuse de maîtriser l'évolution de sa population et de ne pas voir sa charge financière alourdie par le financement de nombreux équipements publics, la municipalité de Nanterre avait fixé à 100.000 habitants le seuil démographique à ne pas dépasser (« Les Echos » du 25 février 1997).

Défaite de l'Epad

Cet objectif cadrerait mal avec le programme (730.000 m² de logements, 300.000 m² de bureaux) proposé il y a deux ans par l'Epad, auquel les élus de la majorité municipale et la population nanterroise s'étaient opposés. Ce scénario n'en avait pas moins constitué une première reculade de l'Etat par rapport au but qu'il s'était fixé en 1990, en décidant d'étendre sur 600 hectares le quartier de la Défense. A l'époque, pas moins de 600.000 m² de bureaux et le double de logements avaient été annoncés.

Le protocole d'accord conclu mardi consacre définitivement la défaite de l'Epad auquel échappera le pilotage des aménagements. Comme l'avait préconisé le rapport Ricono, un établissement public composé à parité de représentants de l'Etat et des collectivités, dont 4 des 8 sièges reviendront aux élus de Nanterre, sera créé. L'Epad interviendra comme simple opérateur technique pour le compte de cette structure, dont la présidence reviendra au maire de Nanterre. Cette instance décisionnelle, qui marque « une rupture avec les pratiques anciennes », selon les termes de Jean-Claude Gayssot, aura également la haute main sur la réalisation des grandes infrastructures qui doivent mailer le site et où l'Etat aura un rôle fort à jouer. Celui-ci s'est engagé à mener à bien la déviation de la RN314, à élargir les installations ferroviaires, ainsi qu'à reconstruire la gare Nanterre-Université et à réaliser, à court ou moyen terme, une ligne de tramway. Tout comme il poursuivra l'aménagement de l'échangeur entre l'A86 et l'A14.